

Dès 15 ans



J'apprends à conduire avec l'AAC

ECOLE ROUTIERE TABERE

61 Rue Auguste de Villèle
97470 Saint Benoît
Tel : 0262 50. 10. 86

Apprentissage Anticipé de la Conduite

Tu as 15 ans,
Ne perds pas de temps,

Choisis l'AAC,
C'est la sécurité assurée,

Expérience et compétences
Développeront ta confiance,

Pour apprendre à conduire,
Tout en préparant ton avenir.

ECOLE ROUTIERE

61 Rue Auguste de Villèle
97470 Saint Benoît
Tel : 0262 50. 10. 86
Auto-ecole-tabere.re



Conditions pour faire l'AAC :

Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
Avoir 15 ans et l'autorisation des parents,
Avoir l'accord de l'assureur.

Conditions à remplir par ton accompagnateur

- Être titulaire du **permis B depuis 5 ans ou plus sans interruption**,
- Avoir l'**accord de l'assurance** pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de la conduite accompagnée,
- Être mentionné sur le contrat de formation signé entre l'école de conduite et l'apprenti et sur l'extension de garantie
- Ne pas avoir subi d'annulation ou d'invalidation du permis dans les 5 années précédentes, ni de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, vitesse, délit de fuite...)



Avantages de l'AAC

Assurance : pas de surprimes « jeune conducteur » à payer.

Actuel : formation la plus recherchée car tu gagnes en confiance.

Conduite : possible dès réussite du permis à 17 ans toujours sous la surveillance des parents jusqu'à 18 ans.



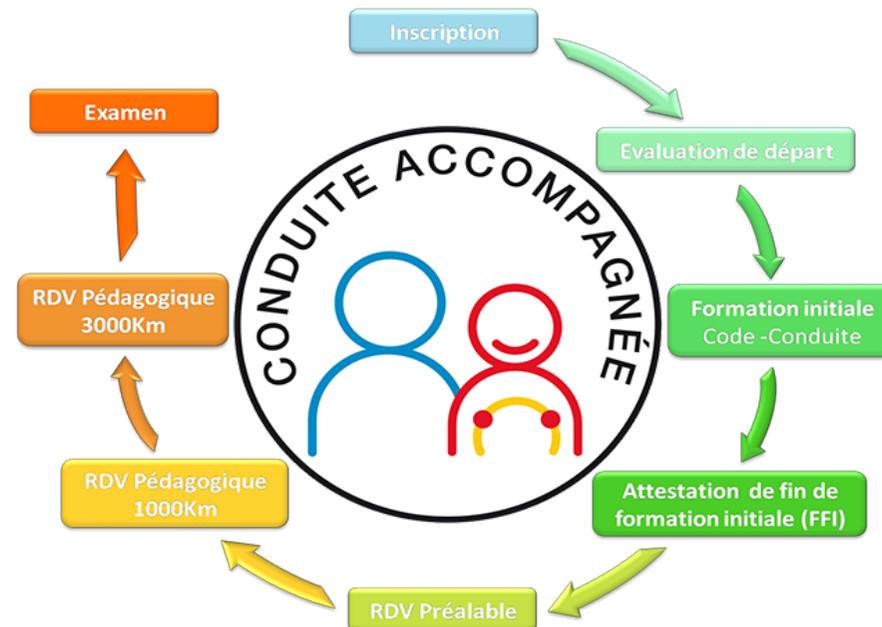
Réussite : plus facile de l'examen.

Période probatoire : 2 ans ; Elle peut être réduite à 1 an 1/2 si tu suis le post-permis.

Sécurité : meilleure car l'expérience acquise diminue les risques d'accidents.



Déroulement de la formation



Rôle de ton accompagnateur

T'aider à devenir un conducteur responsable en te faisant prendre conscience de la dangerosité de certains de tes comportements
Faciliter ton acquisition d'expérience
Etre attentif à ta progression
T'aider à comprendre l'évolution des situations de conduite
Te communiquer le sens du partage de la route et le respect des autres usagers